



**PRÉFET  
MARITIME  
DE LA MÉDITERRANÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture maritime  
de la Méditerranée  
Division « action de l'Etat en mer »**

Toulon, le 04 NOV. 2020  
N°501469PREMAR MED/AEM/NP

Le vice amiral d'escadre Laurent Isnard  
préfet Maritime de la Méditerranée

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Var

- OBJET** : commune de Sainte-Maxime – plage de la Nartelle – demande de concession d'utilisation du domaine public maritime.
- RÉFÉRENCES** : a) article R.2124-4 du code général de la propriété des personnes publiques ;  
b) votre courrier du 30 juillet 2020.

Par lettre référencée, vous avez sollicité mon avis sur la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime de la commune de Sainte-Maxime, portant sur la création d'un appontement fixe sur pieux métalliques, destiné principalement à l'accueil de vedettes à passagers.

Après examen des documents transmis, j'ai l'honneur de donner un avis favorable conformément à l'article visé en référence pour la poursuite de la procédure.

Vu les dimensions de cet équipement, et afin que ce projet n'impacte pas la sécurité de la navigation dans ce secteur, il conviendra de solliciter l'avis de la commission nautique locale afin d'obtenir ses recommandations en matière de signalisation, ainsi que sur les modifications à apporter au plan de balisage de la commune.

Pour le préfet Maritime de la Méditerranée et par délégation,  
le commissaire général Thierry Duchesne  
adjoint au préfet Maritime,  
chargé de l'action de l'Etat en mer,

## LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Var

COPIES :

- AEM/PADEM/RM
- Archives (dossier n° 272 chrono)